

Lognes, le 11 février 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2014

PRÉSENTS :

M. RICART, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, M. BIGER jusqu'au point n°18 inclus, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme GENDRON, M. LUCAS, Mme BEN HASSINE, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Mme ANDRIEU, M. COPIN.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LACHAPELLE qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, Mme DEVOS-DELHEM qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU.

ABSENTS :

M. MBAYE, Mme STERN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur André YUSTE.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à M. LUCAS, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ), **4 CONTRE** (M. PHAM PHU, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. COPIN).

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal en date du 16 décembre 2013.

1. ETAT DE LA DETTE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à M. LUCAS, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU), **3 ABSTENTIONS** (Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. COPIN).

APPROUVE le tableau des emprunts au 31 décembre 2013, qui figurera à l'annexe du compte administratif.

2. MAINTIEN DES TRANCHES DE REVENUS MENSUELS DES QUOTIENTS FAMILIAUX ET DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX APPLICABLES AUX FAMILLES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à M. LUCAS, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU), **3 ABSTENTIONS** (Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. COPIN).

DECIDE de ne pas augmenter les tranches de revenus mensuels des quotients familiaux et les tarifs des services municipaux suivants applicables aux usagers depuis le 1^{er} septembre 2012 et de les maintenir jusqu'au 31 août 2015 afin de préserver le pouvoir d'achat des familles :

- Restauration Scolaire
- Etudes surveillées
- Centres d'accueil
- Centres de loisirs
- Centres de vacances
- Ludothèque
- Sorties familiales
- Dimanches à la mer
- Séjours et stages des jeunes
- Cartes jeunes

3. ORIENTATION RELATIVE A LA FISCALITE LOCALE POUR L'ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à M. LUCAS, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, **3 ABSTENTIONS** (Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. COPIN).

PREND ACTE de l'orientation relative à la fiscalité locale de la collectivité pour l'année 2014.

4. PROJET DE RECONSTRUCTION DU BATIMENT MIS A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION MJC/MPT CAMILLE CLAUDEL ET D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de lancer la programmation de la reconstruction d'un bâtiment municipal qui sera situé au 21 rue de la mairie qui sera principalement mis à la disposition de l'association MJC/MPT Camille Claudel et pour partie à la disposition des associations de Lognes.

PROPOSE que ce futur équipement soit composé de deux parties, une première d'une surface de 400 à 420 m2 pour la MJC/MPT Camille Claudel et une seconde qui serait un Local Collectif Résidentiel indépendant d'une surface de 50 à 60 m2.

DECIDE d'affecter au financement de ce projet le montant de l'indemnisation versée par les compagnies d'assurances au titre du sinistre incendie du bâtiment du 21 rue de la mairie à Lognes survenu dans la nuit du 23 au 24 août 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les études et démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

5. ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE DE LOGNES (A.O.S.C.L) – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser à l'Association des Œuvres Sociales de la Commune de Lognes (A.O.S.C.L) un acompte sur subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014 de 20 000 €,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention financière avec l'A.O.S.C.L. annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que cet acompte sera déduit du montant de la subvention 2014,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2014.

6. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DE JANVIER A JUIN 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser aux coopératives des écoles maternelles et élémentaires le 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2014 correspondant à la période de janvier à juin 2014, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

✓ **Ecoles élémentaires**

GROUPES SCOLAIRES	ENFANTS		TOTAL ANNUEL	PERIODE
	NOMBRE	MONTANT €/ENFANT		janvier à juin 2014
VILLAGE	145	4,40	638,00	382,80
FOUR	209	4,40	919,60	551,76
SEGRAIS	216	4,40	950,40	570,24
MANDINET	173	4,40	761,20	456,72
MAILLIERE	225	4,40	990,00	594,00
TOTAL	968		4 259,20	2 555,52

✓ **Ecoles maternelles**

GROUPE SCOLAIRES	ENFANTS		TOTAL ANNUEL	PERIODE janvier à juin 2014
	NOMBRE	MONTANT €/ENFANT		
VILLAGE	73	4,40	321,20	192,72
FOUR	130	4,40	572,00	343,20
SEGRAIS	165	4,40	726,00	435,60
MANDINET	111	4,40	488,40	293,04
MAILLIERE	143	4,40	629,20	377,52
TOTAL	622		2 736,80	1 642,08
TOTAL	1590		6 996,00	4 197,60

TOTAL GENERAL POUR LE PREMIER SEMESTRE : **4 197,60 €**

Base du calcul : Nombre d'enfants x 4,40 € x 6/10ème

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

7. CONVENTION DE RECIPROCITE ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA COMMUNE DE CHAMPS-SUR-MARNE RELATIVE AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°179/2013 en date du 30 septembre 2013.

APPROUVE les termes de la convention de réciprocité entre la commune de Lognes et la commune de Champs-sur-Marne relative aux frais de restauration scolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

8. CONVENTION DE RECIPROCITE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA COMMUNE DE CHELLES POUR LES ELEVES SCOLARISES EN CLIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°271/2012 en date du 17 décembre 2012,

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Lognes et la commune de Chelles relative au remboursement des frais de scolarité et de restauration pour les élèves scolarisés en CLIS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

9. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES RELATIVE A L'AIDE SPECIFIQUE POUR LES RYTHMES EDUCATIFS - ANNEE 2013/2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne relative à l'aide spécifique pour les rythmes éducatifs au titre de la période du 03 septembre 2013 au 31 décembre 2014.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

10. AVIS DE LA COMMUNE DE LOGNES SUR LA CESSION PAR LA SAHLM LOGEMENT FRANCILIEN DU PAVILLON SIS 4 RUE BOUQUET.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 29 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, M. BIGER, Mme CORDIER, , M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme GENDRON, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à M. LUCAS, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. COPIN), **2 ABSTENTIONS** (M. CHENEAU, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU).

N'EMET pas d'objection à la décision de la SAHLM LOGEMENT FRANCILIEN de proposer à la vente le pavillon sis 4 rue Bouquet à Lognes,

N'EMET pas d'objection au prix de cession envisagé par la SAHLM LOGEMENT FRANCILIEN,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

11. RETROCESSION A LA COMMUNE DE LOGNES PAR LA SAHLM TROIS MOULINS HABITAT D'UNE BANDE DE TERRAIN SIS 18 A 26 BOULEVARD CAMILLE SAINT-SAËNS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE la cession par la SAHLM TROIS MOULINS HABITAT de la bande de terrain sis 18 à 26 boulevard Camille Saint-Saëns, constituée de la parcelle cadastrée section AL n°113 pour partie, soit une superficie de 194 m², telle que définie par le plan de délimitation ci-joint,

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique,

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge de SAHLM TROIS MOULINS HABITAT,

DIT que ces emprises seront de fait intégrées au domaine public communal,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

12. CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE /VAL MAUBUEE ET LA COMMUNE DE LOGNES RELATIVE AU PARTENARIAT AVEC LE RESEAU DES MEDIATHEQUES POUR LE PROJET « LIVRES ET PETITE ENFANCE » - ANNEES 2014 ET 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention entre la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée et la Commune de Lognes relative au partenariat avec le réseau des médiathèques pour le projet « livres et petite enfance » – années 2014 et 2015,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

13. PROROGATION DE LA CONVENTION UNIQUE DE MOYENS ET D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION « MJC/MPT CAMILLE CLAUDEL » ET LA COMMUNE DE LOGNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à M. LUCAS, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. COPIN), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

DECIDE de proroger à compter du 1^{er} janvier 2014 la convention unique d'objectifs et de moyens entre la commune de Lognes et la MJC/MPT Camille Claudel approuvée par la délibération du Conseil Municipal n°283/2010 en date du 20 décembre 2010,

DIT que cette prorogation sera effective jusqu'au vote d'une nouvelle convention par le Conseil Municipal,

CONFIRME la décision n°163/2013 du 16 septembre 2013 relative à la mise à disposition à titre provisoire et gracieux des locaux du L.C.R. des Riveraines à la MJC/MPT Camille Claudel et approuve les termes de la convention correspondante,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

14. CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LES PRATIQUES ARTISTIQUES EN DIRECTION DES SCOLAIRES, ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES, L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL « LA FERME DU BUISSON » - ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention de partenariat entre la Commune de Lognes, l'Inspection de l'Education Nationale et La Ferme du Buisson-Scène Nationale de Marne-la-Vallée, relative au développement des pratiques artistiques en direction des scolaires inter niveaux compris, pour l'année scolaire 2013/2014,

AUTORISE le Maire à signer la dite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2014.

15. CONVENTION DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL « LA FERME DU BUISSON » – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention de moyens avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial « La Ferme du Buisson » pour le projet Charivari mené en direction des scolaires durant l'année 2014.

DIT que la participation financière de la commune relative à ce projet s'élève à 14 000 euros

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2014.

16. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA PREVENTION EN MATIERE DE SANTE PUBLIQUE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer des demandes de financement au taux maximum auprès des organismes subventionneurs au titre de la prévention en matière de santé publique

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

DIT que les crédits de recettes et de dépenses, nécessaires pour la conduite des actions retenues et cofinancées, seront inscrits au budget communal de l'année 2014.

17. BILAN DES ACTIONS DE L'AGENDA 21 DE LA VILLE DE LOGNES SUR LA PERIODE 2012-2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la mise en œuvre durant les années 2012 à 2014 des actions de l'Agenda 21 de la Commune de Lognes figurant au bilan annexé à la présente délibération.

18. REPONSE QUESTION (S) POSEE(S).

Question de Madame Renée GENDRON **Conseillère municipale déléguée**

Monsieur le Maire,

Nous avons constaté ces dernières semaines des pannes d'éclairage public. Certaines rues étaient durant plusieurs jours dans le noir en particulier dans le quartier du Village. Les services techniques nous ont expliqué que des câbles avaient éclatés en raison de l'humidité et peut-être de leur vétusté.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour, non seulement résoudre le problème au cas par cas, ce qui a été fait, mais pour avoir une politique sur le long terme.

Réponse de Monsieur RICART à la question de Madame Renée GENDRON **Conseillère municipale**

Nous avons eu effectivement des ruptures de câble entraînant des pannes de l'éclairage public dans certains quartiers.

J'ai lancé une étude, par une société spécialisée, pour réaliser un diagnostic en vue d'établir un marché pour l'amélioration de la performance énergétique, financière et qualitative de l'éclairage public.

Un schéma directeur de rénovation devra être proposé. L'objectif est double :

- Sécuriser le réseau d'éclairage public par des investissements nécessaires (1,5 à 2 millions d'euros).*
- Réduire le coût énergétique selon les directives de la loi Grenelle II, en cohérence avec notre Agenda 21.*

Annuellement, les dépenses d'éclairage public sont de l'ordre de 600 000 € dont 120 000 € de consommation électrique.

Un contrat de performance énergétique de l'éclairage public d'une durée de 8 ans au lieu du marché actuel de 4 ans, devrait entraîner, à investissements identiques, une réduction de la consommation d'environ 20 % à 25 %.

A noter cependant que nous sommes déjà dans une politique de réduction de coût, puisque la consommation diminue en 2013 de 5 % par rapport à l'année précédente. Encore un exemple de la bonne gestion municipale.

Bien sûr, cet engagement ne paraît pas être très politique, mais c'est cela, et surtout cela, la gestion municipale... Je constate d'ailleurs, que personne n'en parle ; comme si c'était naturel, normal et sans conséquence sur les budgets municipaux.

Tout cela a des conséquences. La moindre de nos décisions a des conséquences budgétaires. Et pour mesurer ces conséquences, il faut des élus formés et expérimentés en mairie, et pas des amateurs, car la gestion municipale est multiple et complexe. Il faut une équipe responsable et surtout pluridisciplinaire, et cela ne se crée pas en quelques semaines.

19. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
182/2013	26/11/2013	Contrat de cession du spectacle « Un nuage sur la terre » de l'Association l'Atelier du vent -le 01/12/13.
190/2013	04/10/2013	Contrat de coréalisation du spectacle « Katlehong Cabaret » - Salle du Citoyen - vendredi 4 octobre 2013
225/2013	18/11/2013	Avenant n°1 au marché public relatif à l'étude de programmation pour la restructuration de l'équipement polyvalent du Grand Bassin et de son espace environnemental
228/2013	22/11/2013	Animation d'un atelier « les attitudes gagnantes dans ma recherche d'emploi » le 06 décembre 2013 par l'organisme Sophie NOËL
229/2013	05/12/2013	Contrat 2014 - Prélèvements et analyses alimentaires dans 3 structures petite enfance
254/2013	17/12/2013	Marché public relatif à un service de traiteur pour diverses manifestations municipales - lot n°1 et lot n°2
257/2013	20/12/2013	MAPA - Acquisition d'un logiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines - lot n°1 : acquisition d'un logiciel de gestion financière - lot n°2 : Acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines. - Société CIRIL SAS.
258/2013	20/12/2013	Animation du repas de fin d'année des Aînés de Lognes le 19/12/13.
260/2013	20/12/2013	Signature d'une convention avec la société ELRES pour la fourniture de prestations alimentaires destinées à 3 structures Petite-Enfance.
001/2014	06/01/2014	Marché public relatif à la fourniture de vêtements professionnels de chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents de divers services municipaux lots n°1, 3, et 4
002/2014	06/01/2014	Marché public relatif à la fourniture de vêtements professionnels de chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents de divers services municipaux lots n°2
004/2014	14/01/2014	Souscription d'un abonnement au service de documentation juridique en ligne avec la société Lexis Nexis S.A.
005/2014	14/01/2014	Contrat pour l'animation d'une réunion d'information/dégustation/vente de produits équitables le 11 mars 2014 avec l'association Artisans du Monde
008/2014	28/01/2014	Partenariat avec l'association SENGOL77 pour l'animation d'un atelier hebdomadaire « Lecture participative auprès des jeunes adolescents » dans les clubs 11/14 du 01/02 au 01/07/14.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

Michel RICART

Maire de Lognes